



# EN GRÈVE LE 9 MAI 2019

## POUR NOS REVENDICATIONS, LA DEFENSE DE NOTRE STATUT, LA REVALORISATION DE NOS SALAIRES, POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI !

### CONSERVATOIRES, ARTS PLASTIQUES, DANSE, MUSIQUE, THÉÂTRE, IL Y A URGENCE, MOBILISONS-NOUS !

**Les réformes s'accroissent (Fonction Publique et Conservatoires) et nous ne pourrions bientôt plus agir pour sauver notre système d'enseignement artistique.**

**Sans communication institutionnelle la presse devient le Journal Officiel.**

Sylviane TARSOT-GILLERY, Directrice générale de la création artistique du ministère de la culture vient préciser, dans une interview à la *Lettre du Musicien*, les grands principes du **projet de réforme pédagogique de l'enseignement artistique spécialisé** impliquant une modification substantielle des critères de classement des conservatoires.

**Aucune concertation n'a été menée avec les représentants des personnels**, si ce n'est par le biais d'associations professionnelles non représentatives. Vieille pratique de l'entre-soi qui a abouti entre autres à réduire les enjeux du service public à des considérations **corporatistes** et à nier le seul test de représentativité que constituent les récentes élections professionnelles (Enseignement artistique : 28000 agents toutes spécialités confondues).

La méthode ne doit rien au hasard : face à la contestation grandissante de sa politique, y compris en matière de culture et d'éducation, le gouvernement tente le **passage en force** avec un agenda précis : projet de loi Transformation de la Fonction Publique qui vise en autres à **généraliser l'emploi contractuel**, recommandations de la commission ultralibérale CAP 22 qui préconise des **abandons de mission de service public au profit du privé** ou de l'associatif, baisse des ressources des collectivités territoriales. C'est donc avec l'éclairage de cet agenda qu'il faut analyser ce projet de « réorganisation » de l'enseignement artistique spécialisé. Le projet de la DGCA vise à officialiser la mise en place de parcours d'études articulés autour de 4 séquences (au lieu de 3 cycles) et des « classes préparatoires » dans certains établissements.

**Une nouvelle réforme pour imposer un virage forcé aux collectivités**

L'architecture pédagogique proposée semble privilégier deux grandes séquences avec une orientation au niveau de ce qui correspond aujourd'hui au milieu du 2nd cycle. Rien de bien nouveau compte tenu de la grande diversité des dispositifs sur le terrain qui laissent déjà beaucoup de place à l'innovation et à l'adaptation d'un schéma qui a perdu de son caractère contraignant il y a déjà 15 ans.

Mais cette nouvelle organisation des parcours d'études sert surtout à

justifier une **modification importante des critères de labellisation des établissements** dans le but d'inciter voire de contraindre les collectivités à effectuer un virage à 180° sur les objectifs de l'enseignement artistique spécialisé :

- La distinction entre Éducation Artistique et Culturelle (EAC, mission relevant de l'Éducation Nationale), et Enseignement Spécialisé (mission prioritaire des Conservatoires), est largement édulcorée au profit d'une mise sous tutelle que nous soupçonnons fortement d'être un **transfert de charges** du ministère de la Culture vers les Collectivités Territoriales (prélude à la disparition des missions du ministère déjà bien avancée dans les DRAC ?)

- La question des qualifications n'est abordée que sous l'angle du classement des établissements :

1/ dans les établissements «**Certifiés**» il ne serait plus nécessaire d'avoir de qualification pédagogique.

2/ Ce n'est que pour les établissements «**Habilités**», que serait exigée la **présence d'enseignants qualifiés** dont un professeur territorial d'enseignement artistique ou titulaire du CA, dans au moins 50% des disciplines enseignées pour chacune des spécialités (Musique, Danse, Théâtre).

3/ L'obligation de disposer d'une équipe pédagogique composée **d'enseignants titulaires du CA ou équivalent pour toutes les disciplines, ne concernerait que les établissements « Agréés »**, qui pourraient assurer une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur.



## Conséquences annoncées : généralisation de l'emploi contractuel et casse du service Public de l'enseignement artistique

● Conséquences : **disparition des DEM, DEC et DET et des cycles spécialisés** qui y conduisent au profit des classes préparatoires non diplômantes et en nombre très faible. Un nombre important des actuels CRD et CRR vont perdre une partie de leurs élèves : ceux qui assurent le rayonnement de leur établissement, et le lien entre amateurs et futurs professionnels. Le nombre d'étudiants et de PEA va mécaniquement s'en trouver réduit, affaiblissant l'édifice déjà fragile de l'enseignement supérieur. **Le lien pédagogique original qui permet de regrouper dans un même établissement l'enseignement initial et la préparation à l'enseignement supérieur est, de fait, rompu.**

Dans les actuels CRC et CRI, la réforme incitera les collectivités à réduire leurs exigences de qualification des enseignants, ceux-ci étant prioritairement affectés à la découverte, à l'exploration et à l'EAC.

Le risque est élevé d'un tarissement des recrutements statutaires aux deux bouts de la filière (PEA et ATEA) déjà affaiblis par la non-organisation du concours de PEA (1 en 10 ans !) et la suppression du concours d'ATEA dans la quasi-totalité des disciplines (décret 2017).

Ce tarissement va malheureusement faciliter la tâche du gouvernement dans sa volonté de généralisation de l'emploi contractuel. Il peut même déboucher à terme sur des privatisations : abandon de missions, transfert à une association de gestion ou sous la forme plus radicale de l'auto-entrepreneuriat comme cela se pratique déjà dans nombre d'écoles privées en particulier en musiques actuelles et en danse.

Lorsque la totalité du personnel enseignant relèvera du contrat, il ne sera pas difficile de convaincre les élus locaux et les directeurs d'établissements que la délégation de gestion peut se faire sans coût supplémentaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec des enseignants titulaires de leur grade.



## NOUS DEVONS DONC COMBATTRE RÉSOLUMENT CES PROJETS DE RÉFORME QUI S'INSCRIVENT BEL ET BIEN DANS LES ORIENTATIONS PLUS GLOBALES DE CASSE DU SERVICE PUBLIC.

Retrouvez l'ensemble des propositions de la CGT pour la Fonction publique sur [www.cgtservicespublics.fr](http://www.cgtservicespublics.fr)

CONTINUONS A SIGNER ET A FAIRE SIGNER LA PETITION NATIONALE POUR LA REVALORISATION DES METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : <http://chnq.it/hvWqzjr92y>

**FIER-E-S**  
D'ÊTRE  
FONCTIONNAIRES



*J'adhère !*

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....@ .....

Collectivité employeur : .....



À remettre à un militant CGT ou envoyer à :  
Fédération CGT des Services publics | Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : [fdsp@cgf.fr](mailto:fdsp@cgf.fr) | Site Internet : [www.cgtservicespublics.fr](http://www.cgtservicespublics.fr)

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

